

UNI pour la recherche à Sciences Po

Depuis 2007 le Conseil scientifique (CS) coexiste avec le Conseil de l'Ecole doctorale. La création de ce dernier n'a pas pour autant modifié les compétences du Conseil scientifique. Au contraire, le besoin d'unité et de cohérence à la fois de la recherche à Sciences Po et de la recherche avec les autres activités de l'IEP ne font que souligner l'importance du CS. Dans un contexte où Sciences Po, à travers son projet « Objectif 2013 », entend « investir dans l'intelligence », le CS doit plus que jamais jouer effectivement son rôle – au delà de ses seules réunions formelles.

Les candidats de la liste UNI pour la recherche à Sciences Po, ancrés dans un mouvement actif au niveau national, s'engagent à prendre leur mission au sérieux !

Une recherche à valoriser par une réorganisation dans la souplesse

Master recherche et formation doctorale : une réorganisation bienvenue

L'Ecole doctorale a présenté en septembre dernier un **projet de réforme** visant à rendre ses formations plus efficaces et attractives, à la faveur d'une insertion dans le **système PhD**. Il s'agit principalement de rediscipliniser les formations tout en évitant les déperditions de moyens et d'énergie : réduire le taux d'abandon des doctorants (50%) comme la durée d'une thèse (7 ans), professionnaliser le cursus des élèves ne souhaitant pas poursuivre de thèse.

Les élèves de master recherche seraient ainsi inscrits dans un **cursus cohérent de cinq ans**, composé de **deux années de master** orientées vers la préparation d'une thèse, d'une part, et de **trois années de doctorat**, d'autre part. Autrement dit, les élèves ne souhaitant pas s'investir dans une thèse seraient orientés vers un master professionnel plutôt que vers un master recherche. Rejoindre le doctorat après un master professionnel serait néanmoins possible, moyennant le respect de certains pré-requis (certains cours du tronc commun).

Un principe de souplesse à faire respecter pour une formation au service des étudiants et des chercheurs

Si ce projet est à même d'apporter un surcroît d'efficacité et de lisibilité – en premier lieu au bénéfice des étudiants et des chercheurs et, à travers eux, de Sciences Po –, sa mise en œuvre devra garantir suffisamment de souplesse et de rigueur pour **éviter les écueils de la transposition telle quelle d'un système unique** à toutes les disciplines et à tous les élèves.

Il est premièrement indispensable de laisser une **marge de souplesse** à chaque discipline pour concevoir et structurer sa formation. En histoire par exemple, le master recherche doit continuer à accueillir les élèves souhaitant prioritairement présenter l'agrégation, avant de se consacrer éventuellement à une thèse. De même, le maintien de mentions de master recherche dont beaucoup d'élèves s'orientent vers le monde de l'entreprise à bac+5 ne serait pas forcément une « anomalie ».

Deuxièmement, l'adaptation des formations du master recherche en vue du travail de thèse (davantage de méthodologie) ne doit pas se faire au détriment de la profondeur des **contenus des enseignements**. Cela est notamment vrai pour les élèves issus du 1^{er} cycle de Sciences Po, qui ne disposent pas forcément du bagage disciplinaire nécessaire à la qualité revendiquée – à juste titre – par Sciences Po pour ses travaux de recherche.

Renforcer le dispositif de transition entre le master et la thèse

La réussite de la nouvelle organisation de la scolarité exigera un renforcement du dispositif de transition entre le master et le doctorat. Afin de préparer au mieux et au plus efficacement le passage en thèse, l'information destinée aux élèves du master recherche doit être développée et intégrée à la maquette pédagogique, par exemple en prévoyant un ou plusieurs **séminaires de sensibilisation** au cours du 2nd semestre de MR1 et/ou du 1^{er} semestre de MR2, ainsi que des rendez-vous individuels réguliers avec l'encadrement.

Cette information doit aussi porter sur le **financement des thèses** (question à prendre en compte au moment de la définition de son projet !), sachant que celui-ci ne doit pas exclure le financement privé étranger.

De même, les **co-tutelles de thèse**, donnant lieu à un double-doctorat, doivent être rendues plus visibles, ce qui suppose naturellement la multiplication des partenariats avec l'étranger : pléthoriques en 1^{er} cycle, importants en 2^{ème} cycle, ils restent peu nombreux en 3^{ème} cycle.

Approfondir la professionnalisation de la recherche à Sciences Po

1. Élargir les activités de Sciences Po développement

Sciences Po Développement, la société de conseil de la FNSP créée en 2005, pourrait s'appuyer davantage sur les élèves du master recherche. En particulier, certaines missions en rapport avec la mention de l'étudiant pourraient faire l'objet d'attribution de crédits : les avantages de la professionnalisation et du financement privé s'ajouteraient à l'intérêt stricto sensu des travaux de recherche ainsi réalisés.

2. Développer et exploiter les relations avec le monde de l'entreprise

Sciences Po Avenir ne prend pas assez en compte la recherche à Sciences Po dans ses activités. Un chargé de mission pourrait y être institué pour assurer la coordination entre Sciences Po Avenir et l'Ecole doctorale de manière à développer :

- le travail d'information sur les débouchés à **destination des élèves** : filières, entreprises, fondations, etc., avec création d'une base de données dédiée, avec les contacts appropriés.
- le travail de communication à **destination des entreprises** pour améliorer la visibilité de la formation en recherche à Sciences Po. Certaines entreprises peuvent être intéressées par la mise en place de partenariats sur des thèmes de recherche précis, en 2^{ème} comme en 3^{ème} cycle. Dans ce dernier cas, c'est la mise en place de conventions **CIFRE** (Conventions Industrielles de Formation par la REcherche) qui doit être recherchée : encore peu développées en sciences humaines (e.g. sociologie), elles permettent aux doctorants de préparer une thèse en tant que salariés d'une entreprise, celle-ci bénéficiant d'une aide de l'ANRT. Rappelons que ce type de soutien privé, même s'il ne saurait convenir à tout projet de thèse, est toujours conditionné au respect de la pleine liberté du travail de recherche.

Sciences Po entretient des **liens privilégiés avec le monde de l'entreprise** : il nous appartient d'en profiter et, à ce titre, de jouer un rôle leader dans le rapprochement de l'entreprise et du monde de la recherche, y compris en sciences humaines.

Précis : le Conseil scientifique

A quoi sert-il ? Conseil statutaire de Sciences Po à côté du Conseil de direction et de la Commission paritaire, le CS est consulté sur la politique de recherche de Sciences Po. Il se prononce sur les cursus et ses orientations. Il se réunit normalement deux fois par an. La création du Conseil de l'Ecole doctorale ne modifie pas ses compétences statutaires.

Qui le compose ? Le CS, présidé par J-P Fitoussi, compte des représentants des différents centres de recherche de la FNSP, de l'Ecole doctorale, des enseignants en recherche, des étudiants en recherche et en M2 du master de Sciences Po (six représentants étudiants).

Qui vote ? Les élèves du master recherche, les doctorants ainsi que les élèves de deuxième année du master de Sciences Po (assimilés DESS) sont électeurs et éligibles au CS.

Les 21 et 22 janvier 2009 votez et faites voter :

UNI pour la recherche à Sciences Po

Une équipe représentative, renouvelée et disponible

Amaury Duquesne – 5^e année, master affaires publiques en alternance

Cathrin Gräber – doctorante, en co-tutelle

Dennis Petri – 4^e année, master recherche en politique comparée

Mathieu Gatineau – 5^e année, master affaires publiques

Charles Givadinovitch – 5^e année, master droit économique